

# TABLE DES MATIÈRES

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	VII
<b>PRÉFACE</b> .....	IX
<b>INTRODUCTION</b> .....	1
<b>CHAPITRE I</b>	
<b>L'ENCADREMENT DU SECTEUR DES VALEURS MOBILIÈRES</b>	
<b>PAR LES PROVINCES : PERSPECTIVES HISTORIQUES</b> .....	3
<b>I. GENÈSE DE LA LÉGISLATION SUR LES VALEURS MOBILIÈRES</b> .....	3
A. La période préconfédérative .....	3
B. Les premières lois régissant les valeurs mobilières : du droit des sociétés aux <i>Blue Sky Law</i> .....	7
<b>II. LES PRINCIPAUX JALONS HISTORIQUES DE LA LÉGISLATION</b>	
<b>PROVINCIALE CONTEMPORAINE</b> .....	11
A. L'élaboration de la législation québécoise sur les valeurs mobilières (1928-1955) .....	11
B. La <i>Loi concernant les valeurs mobilières</i> de 1955 et la création de la Commission des valeurs mobilières du Québec.....	14
C. La réforme mise en place par la <i>Loi sur les valeurs mobilières</i> de 1982.....	20
1. Objectifs de la loi.....	21
2. Principaux régimes .....	33
D. L'évolution de l'encadrement du secteur des valeurs mobilières depuis 1982.....	36
1. Les modifications apportées à la <i>Loi sur les valeurs mobilières</i> .....	36
2. L'évolution de la législation encadrant les institutions financières .....	41
E. La réforme de l'encadrement du secteur financier au Québec de 2002 et la création de l'Autorité des marchés financiers .....	56
F. Les initiatives provinciales visant l'harmonisation.....	62
<b>III. CONCLUSION</b> .....	64

**CHAPITRE 2**

**LES INITIATIVES PROVINCIALES EN MATIÈRE D’HARMONISATION**

**DE L’ENCADREMENT DU SECTEUR DES VALEURS MOBILIÈRES ..... 67**

**I. LE RÔLE DES AUTORITÉS CANADIENNES EN VALEURS MOBILIÈRES  
DANS LE PROCESSUS D’HARMONISATION DE L’ENCADREMENT ..... 67**

- A. La coopération interprovinciale au sein des Autorités canadiennes en valeurs mobilières..... 67
- B. Le régime d’examen concerté..... 70
- C. Le Protocole d’entente sur la surveillance des bourses et des systèmes de cotation et de déclaration des opérations..... 74

**II. LE PROJET D’UNIFORMISATION DE LA LÉGISLATION SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ..... 75**

**III. L’INITIATIVE DU PASSEPORT ..... 83**

- A. Mise en contexte : le *Protocole d’entente provincial–territorial sur la réglementation des valeurs mobilières* ..... 83
  - 1. Création du Conseil provincial-territorial des responsables de la réglementation des valeurs mobilières ..... 83
  - 2. Objectifs et principes du régime de passeport ..... 87
- B. La mise en œuvre du régime de passeport..... 90
  - 1. L’évolution de la *Loi sur les valeurs mobilières* vers un modèle de législation cadre ..... 90
  - 2. La création des outils passeport..... 91

**IV. L’ÉQUILIBRE ENTRE L’HARMONISATION ET L’UNIFORMISATION ..... 93**

- A. L’encadrement des pratiques de gouvernance ..... 95
- B. Le régime des placements privés..... 100
- C. La langue des documents au Québec..... 104
- D. La prise en compte des particularités de l’encadrement juridique québécois ..... 105

**V. EXPÉRIMENTATION ET INNOVATION : L’ENCADREMENT DU SECTEUR DES VALEURS MOBILIÈRES PAR LE QUÉBEC..... 108**

- A. L’approche québécoise face aux transformations de l’industrie du courtage en valeurs mobilières ..... 108
  - 1. Le courtage en valeurs mobilières : propriété, financement et commissions ..... 108
  - 2. Le régime d’inscription et la réglementation des intermédiaires ..... 113
- B. La réglementation de certaines institutions québécoises ..... 119
- C. Les transactions d’initiés ..... 121
- D. Les instruments dérivés ..... 123

<b>VI. ORGANISMES D'AUTORÉGLEMENTATION .....</b>	<b>127</b>
<b>VII. CONCLUSION .....</b>	<b>138</b>

### CHAPITRE 3

<b>LA MISE EN APPLICATION DE LA LÉGISLATION SUR LES VALEURS MOBILIÈRES : INITIATIVES ET PARTICULARITÉS QUÉBÉCOISES .....</b>	<b>141</b>
--	------------

<b>I. LA MISE EN APPLICATION : GÉNÉRALITÉS .....</b>	<b>141</b>
A. Objectifs.....	141
B. Modes .....	143
<b>II. ÉVOLUTION DE L'APPLICATION DE LA LÉGISLATION SUR LES VALEURS MOBILIÈRES .....</b>	<b>144</b>
A. La période antérieure à 1982 : la <i>Loi concernant les valeurs mobilières</i> .....	144
1. Infractions .....	144
2. Peines .....	145
3. Pouvoirs d'application de la loi .....	146
B. <i>Loi sur les valeurs mobilières</i> .....	147
1. Les dispositions originales.....	147
a) Infractions .....	147
b) Peines .....	149
c) Pouvoirs d'application de la loi .....	150
2. Modifications à la <i>Loi sur les valeurs mobilières</i> (1982-2009) .....	151
a) Évolution des infractions .....	151
b) Évolution des peines .....	152
c) Évolution des pouvoirs d'ordonnance .....	155
i. Création du Bureau de décision et de révision : la séparation des fonctions administratives et juridictionnelles .....	157
ii. L'impact de la création du Bureau de décision et de révision sur les pouvoirs d'ordonnance de l'AMF..	164
iii. Pouvoirs de l'AMF et du Bureau de décision et de révision en matière de coopération interjuridictionnelle.....	167
d) Conclusion .....	169
C. Le régime légal de responsabilité civile pour le marché secondaire .....	169
D. La <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> .....	172

<b>III. APPLICATION DE LA LOI AU QUÉBEC : LE RÔLE DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET DU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION ...</b>	175
A. Le rôle de l'Autorité des marchés financiers .....	176
B. L'expérience du Bureau de décision et de révision .....	179
C. Le traitement des plaintes et les mécanismes de règlement des différends .....	185
<b>IV. QUELQUES OBSERVATIONS SUR LE RÔLE DU <i>CODE CRIMINEL</i> DANS LE SECTEUR DES VALEURS MOBILIÈRES .....</b>	188
A. Les initiatives de réformes destinées à combattre la criminalité financière.....	188
B. L'application du <i>Code criminel</i> .....	190
<b>V. CONCLUSION .....</b>	197
<b>CHAPITRE 4</b>	
<b>LES INITIATIVES EN VUE D'UN ENCADREMENT NATIONAL DU SECTEUR DES VALEURS MOBILIÈRES .....</b>	199
<b>I. LES INITIATIVES MISES DE L'AVANT LORS DE L'ÉLABORATION DE L'ENCADREMENT DU SECTEUR DES VALEURS MOBILIÈRES PAR LES PROVINCES .....</b>	199
<b>II. LA RÉSURGENCE DU PROJET D'UNE COMMISSION UNIQUE DURANT LES ANNÉES 1990 .....</b>	205
<b>III. LES INITIATIVES FORMULÉES DURANT LES ANNÉES 2000 .....</b>	211
A. Le Comité des personnes averties.....	211
B. Le Groupe Crawford.....	214
C. Groupe d'experts sur la réglementation des valeurs mobilières ....	219
<b>IV. LE PROJET DE LOI FÉDÉRAL : TROIS AVIS CONSTITUTIONNELS CONCORDANTS DE LA PART DES TRIBUNAUX .....</b>	227
A. La reconnaissance de la compétence des provinces dans le secteur des valeurs mobilières .....	228
B. La gestion du risque systémique : un objectif dont la portée est limitée.....	230
<b>CONCLUSION .....</b>	235
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	241
<b>INDEX .....</b>	277